



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Cerema

CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

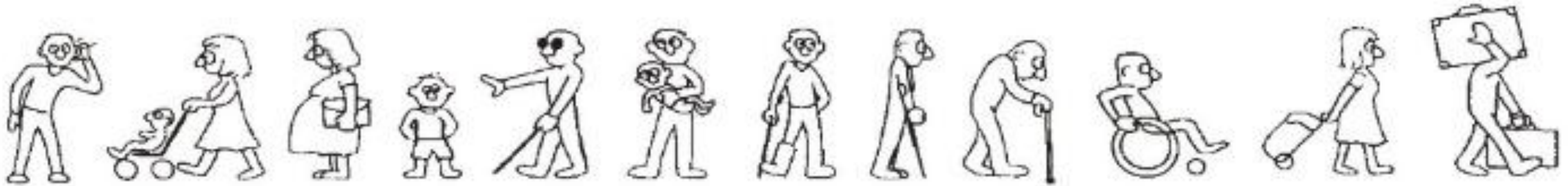
AMÉNAGER L'ESPACE PUBLIC POUR TOUTES ET TOUS

*De l'accessibilité au confort d'usage : des principes communs
pour une ville inclusive*

Céline Debès et Antoine Guégan
Cerema

17 septembre 2026

L'accessibilité concerne une diversité de situations



Des situations diverses...

Handicap permanent • âge • blessure temporaire • grossesse • poussette • accompagnement d'un enfant • bagages...

... une même exigence : **pouvoir se déplacer de manière autonome et continue.**

Depuis la loi de 2005, l'accessibilité de la voirie et des espaces publics constitue un droit et une exigence de conception.

L'accessibilité se pense à l'échelle de la chaîne de déplacement

Assurer la continuité du déplacement de bout en bout

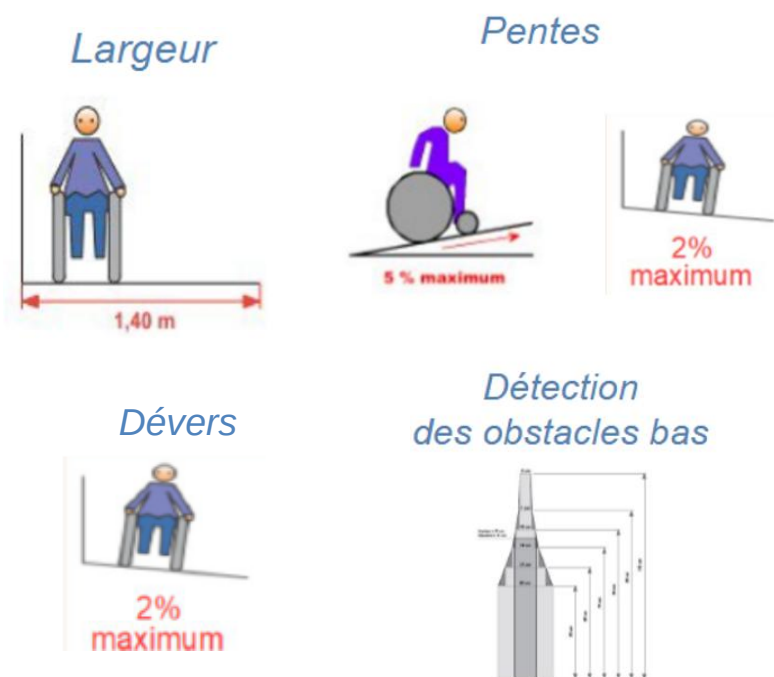


Un seul maillon inaccessible ou inconfortable peut rompre toute la chaîne de déplacement.

De la réglementation au confort d'usage

La réglementation fixe un socle indispensable... mais aménager pour toutes et tous suppose d'aller au-delà.

Le socle réglementaire
Garantir la possibilité de se déplacer



Une ambition : le confort d'usage



Se croiser

Se repérer

Faire une pause

Se déplacer sans gêne

Un aménagement peut être conforme...

sans être réellement confortable à pratiquer.

La marchabilité : élargir le regard au-delà de l'aménagement

Des aménagements adaptés à la pratique

→ Cheminements continus, intersections, jalonnement, équipements, traversées

L'envie de marcher

→ Confort, sûreté, lisibilité, visibilité, qualité des espaces, usages

L'ancrage institutionnel

→ Planification, cartes, itinéraires, implication des élus et des associations

Le maillage urbain

→ Densité, diversité des destinations, intermodalité, proximité

Échelle de l'aménagement

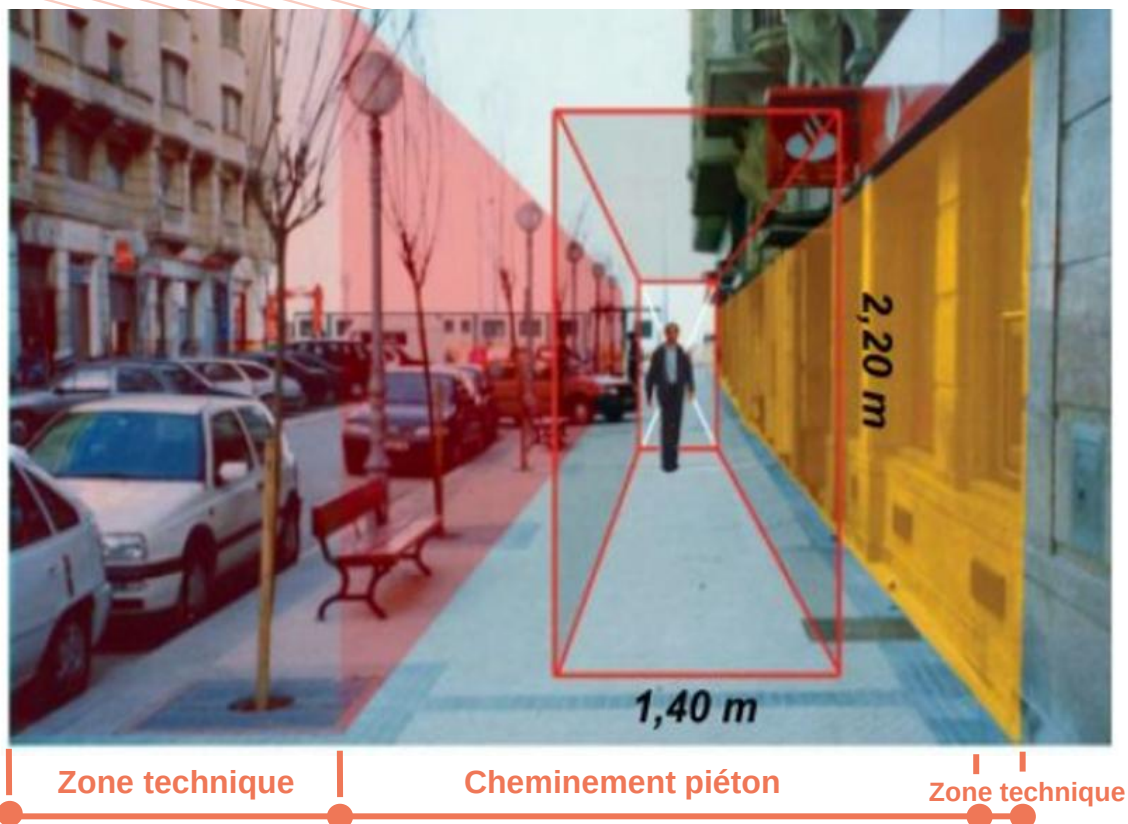
Échelle de la ville / du quartier

La qualité d'un déplacement à pied dépend autant de l'aménagement

que de l'environnement urbain dans lequel il s'inscrit.

Soigner le cheminement

Le dimensionnement



La largeur utile est celle qui reste réellement disponible pour cheminer.



Le confort



La continuité



Aménager les traversées

Assurer la continuité

- Abaissé de trottoir (*obligatoire*)
- Attention aux ressauts



Repérer, détecter et comprendre la traversée

- Bande d'éveil de vigilance (*obligatoire*) ;
- Contraste visuel
- Aide à l'orientation.



Guidage dans traversées longues et/ou biaisées
- expérimentation avec la Ville de Paris

Garantir le confort d'usage



Voir et être vu : aménager les abords des traversées

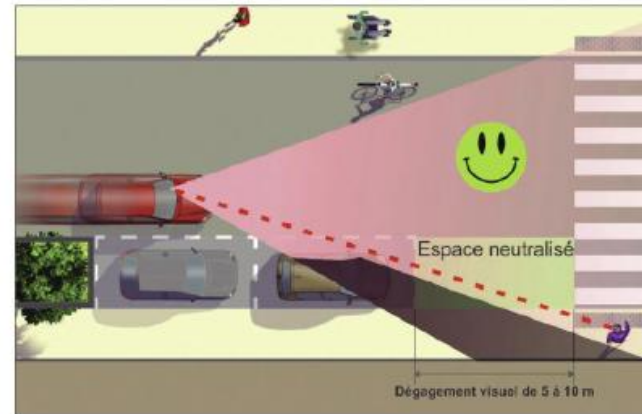
Réduire les masques à la visibilité



- mobilier ;
- végétation ;
- équipements ;
- stationnement.

Libérer l'approche du passage piéton

Neutraliser le stationnement motorisé dans les 5 m en amont des passages piétons



→ Mise en conformité au plus tard le 31 décembre 2026



Piétons-cycles : prévenir les conflits d'usages

Dimensionner et rendre les espaces lisibles



Des espaces adaptés
aux flux et aux usages

Des espaces dont le statut
est immédiatement
compréhensible



**Le « trottoir cyclable »
n'est pas réglementaire !**

Séparer lorsque c'est nécessaire



Séparation par
dénivellation

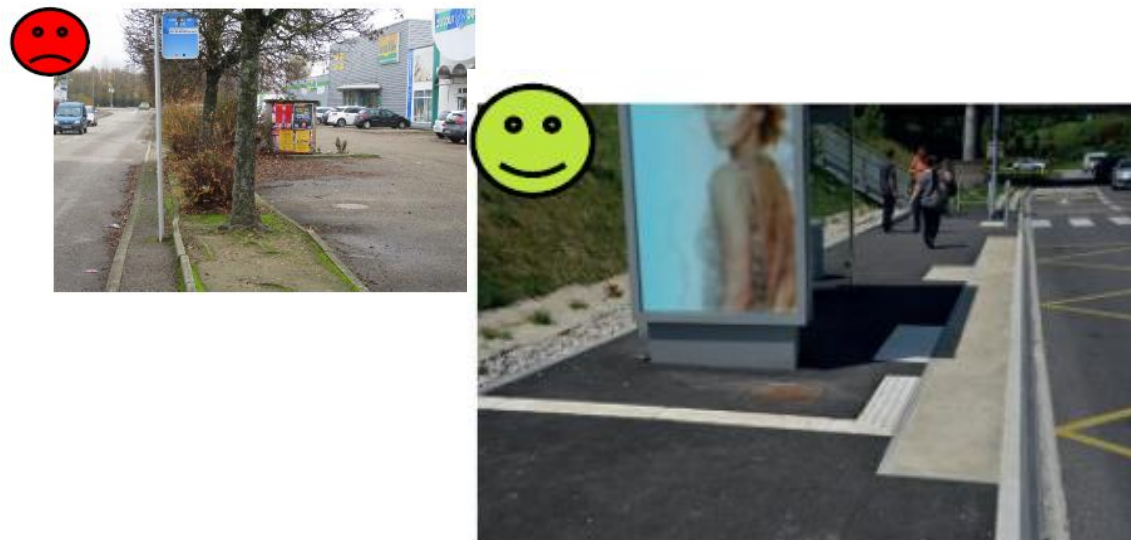


Séparation par
contraste



Soigner les interfaces avec les autres maillons de la chaîne de déplacement

Trottoirs ↔ transports collectifs



Stationnement PMR ↔ cheminement piéton



Espace public ↔ commerces / ERP



Cheminement ↔ occupation de l'espace public



Adapter la voirie urbaine et l'espace public au changement climatique

Adapter les revêtements

Objectifs :

- Limiter la surchauffe (ICU)
- Favoriser l'infiltration
- Réduire l'imperméabilisation



Mais restent-ils confortables et praticables pour tous ?

Végétaliser et ombrager

Objectifs :

- Apporter de l'ombre
- Améliorer le confort thermique
- Rafraîchir l'espace public



Mais sans réduire la largeur utile ni recréer d'obstacles ?

Mieux gérer la ressource en eau

Objectifs :

- Valoriser l'eau pour le végétal
- Ralentir le ruissellement
- Infiltrer



Tout en maintenant la continuité des cheminements et des traversées ?



Merci
pour votre
attention

Céline Debès & Antoine Guégan
Cerema